

## SUJET N° 29- LA DECENTRALISATION

### INTRODUCTION

La décentralisation est un procédé technique qui consiste à conférer des pouvoirs de décision à des organes locaux, autonomes, distincts de ceux du pouvoir central.

La décentralisation a deux formes : il y a la décentralisation technique ou par service et la décentralisation territoriale.

Quelle est la spécificité des deux formes de décentralisation ?

Quels sont les avantages et les inconvénients de la décentralisation.

Faut-il poursuivre l'expérience ou l'arrêter ?

### **I/ LES DIFFERENTES FORMES DE DECENTRALISATION**

#### ***A – La décentralisation technique ou par service***

Elle consiste à confier à une personne morale sous la forme d'un Etablissement public, une activité déterminée.

Exemples :

- o L'E.N.A. a pour mission de former les cadres moyens, moyens supérieurs et supérieurs de l'administration ivoirienne ainsi que leur perfectionnement ;
- o L'université a à charge la formation et l'éducation au niveau supérieur de la jeunesse ivoirienne.
- o Les C.H.U ont pour mission de soigner les populations du pays et former les médecins.

#### ***B – La décentralisation territoriale***

Elle consiste à conférer des pouvoirs de décision et d'action à des organes locaux distincts du pouvoir central.

L'exemple le plus vivant de cette moralité de décentralisation est la communalisation. La commune fonctionne comme un petit Etat dans sa localité.

Elle a un élu (le maire), un organe délibérant (le conseil municipal), un gouvernement (la municipalité), un budget propre, un programme propre, une police municipale...

### **II/ LES AVANTAGES ET LES INVENIENTS DE LA DECENTRALISATION**

#### ***A- Avantages***

- o Liberté des élus locaux d'apporter sur place des solutions aux problèmes de leurs populations ;
- o Droit à une existence légale à l'intérieur de l'Etat
- o Droit à une autonomie de gestion à la fois, politique économique et financière ;
- o Autolimitation de l'Etat dans ses actions ;
- o Facilitation du développement local par la gestion de proximité ;

- Participation effective des populations aux prises de décision ;
- Développement et valorisation des capacités locales ;
- La probabilité de réussite des projets est plus grande à cause de l'intégration de variables culturelles et sociales spécifiques à la localité ;
- Lutte contre les disparités régionales.

## **B - Inconvénients**

- Recrutement anarchique du personnel ;
- Absence d'un taux suffisant d'agents qualifiés
- Dépendance financière de certaines communes vis-à-vis du budget de l'Etat ;
- Difficulté d'élaboration de l'espace communal ;
- Le poids un peu trop lourd de la tutelle.

## **CONCLUSION**

La décentralisation est une expérience louable qu'on doit poursuivre parce qu'elle constitue une réponse à la question essentielle de l'exercice du pouvoir dans un Etat moderne.

En effet, c'est un système de gestion qui transcende la simple délocalisation des pouvoirs, pour conférer à des entités locales des pouvoirs de décision, sans pour autant heurter l'intérêt national. L'entité décentralisée a la responsabilité du bien être social de ses populations qui est la finalité ultime de toute politique de développement.

Cela repose sur la réalisation d'objectifs socio-économique clairement définis dont le choix repose sur les besoins réels des populations locales.